

COMMENT ACCÉDER AUX A.P.A.R.T.S ?

1 Se faire accompagner par un organisme social, médico-social ou sanitaire pour constituer le dossier de préadmission

2 Rencontrer la coordinatrice pour un entretien mis à profit pour : évaluer les capacités du futur locataire, sa volonté personnelle et présenter le dispositif

3 Passage en commission d'admission

Période d'adaptation de 3 mois

4 Si validation de la demande par la commission, visite du dispositif, rencontre avec les locataires puis immersion dans l'attente d'une disponibilité

5 Admission validée lors de la signature du contrat d'adhésion au dispositif

LES FINANCEURS



LES PARTENAIRES PORTEURS DU PROJET



NOUS CONTACTER

chrmaubeuge@afeji.org
03 27 65 21 94

En savoir plus : www.afeji.org



LES A.P.A.R.T.S.

APPARTEMENTS PARTAGÉS ET ADAPTÉS
POUR LA RÉINSERTION DE TOUS

Habitats Inclusifs
de la Sambre et de l'Avesnois



QUI SOMMES-NOUS ?

Les **A.P.A.R.T.S Habitats inclusifs** facilitent l'accès pérenne au logement pour les personnes en situation de handicap psychique. Le dispositif est animé par un collectif réunissant l'AGSS de l'UDAF, la SIP, l'équipe Mobile du réseau précarité santé mentale du Centre Hospitalier de Sambre Avesnois, le SAVA de l'EDPSAE, PROMOCIL et l'AMF-AD et coordonné par l'Afeji.



LE DISPOSITIF A.P.A.R.T.S C'EST :



IL FACILITE :



L'inclusion



La participation citoyenne de chacun



Le bien vivre ensemble

LE FONCTIONNEMENT DES A.P.A.R.T.S. :

Les habitants sont locataires et vivent selon le choix et les disponibilités de chacun soit :

- **En Colocation 4/5 locataires**
2 logements sur Jeumont et 1 sur Fourmies
- **En logement individuel rattaché à un collectif**
3 logements individuels sur Jeumont et 2 sur Fourmies

Nous proposons un accompagnement quotidien, en collectif et/ou en individuel en fonction des aides attribuées par une équipe pluridisciplinaire (Afeji Hauts-de-France, SAVS, professionnels de l'aide à domicile, infirmiers libéraux...).

L'organisation de la vie collective s'articule autour du **Projet de Vie Sociale et Partagée**.

LES LOCATAIRES SONT « CHEZ EUX ».

PROFILS DES LOCATAIRES :

- Être en situation de **handicap psychique**
- **Avoir des droits ouverts** (AHH, MVA/PCH) afin de subvenir à ses besoins (loyer / alimentation / Hygiène)
- **Bénéficier d'une mesure de protection** (curatelle renforcée / tutelle) exercée par un organisme de protection des majeurs
- Accepter les **soins et le suivi thérapeutique** en milieu ordinaire
- Avoir fait le **choix de ce mode de vie** sur le dispositif « A.P.A.R.T.S » en collectif comme en individuel